

Bruxelles, le 22 mars 1984
Note BIO COM (84) 126 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission du 21 mars 1984

1. SUITES DU CONSEIL EUROPEEN

Voir BIO 122 suites 1 a 3.

Le President Thorn et le Vice President Ortoli ont presente le deroulement de la session du Conseil europeen et la Commission a ensuite delibere sur la position que devait adopter le College dans les circonstances presentes.

Le President Thorn a fait une conference de presse hier a 12 h., dont les elements essentiels ont ete resumes dans la BIO 122/3.

2. PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

Comme le President l a

indique lui meme dans sa conference de presse, la Commission compte soumettre au Conseil qui se tiendra la semaine prochaine a Bruxelles, des propositions revisees tenant compte des compromis realises au sein des Conseils agricoles du 11 au 18 mars tant en ce qui concerne l adaptation de la Politique agricole commune (COM 500 et P 75) que les prix communs et mesures connexes pour la campagne 84/85 (voir COM(84) 20 et P 7), ainsi que les reglements agri-monetaires.

L ensemble des textes reglementaires necessaires a la mise en oeuvre de ces propositions, sera transmis dans les plus brefs delais au Conseil agricole en vue de leur adoption selon les procedures du Traite.

DIS: Je vous rappelle que le seul point ouvert a l issue des Conseils agricoles du 11 au 18 mars et du Conseil europeen restait et reste celui du lait/Irlande, la Commission comme les Etats Membres considerant qu il s agit la d un vrai probleme auquel il importe de donner une solution equitable.

Si vous etes interroges sur l attitude eventuelle du Royaume Uni, je vous prie de vous borner a ce stade a rappeler que la Delegation britannique a ete l un des elements moteur du compromis realise au sein du Conseil agricole et qu il n y a pas de raisons qu elle choisisse de preferer une solution telle que le report de la campagne 83/84 pour une duree limitee a l adoption d un train de mesures fondees sur une meilleure maitrise de la depense agricole; la premiere solution etant plus onereuse que la seconde pour le budget 84 et plus grave dans ses consequences, toujours en ce qui concerne la maitrise de la depense agricole en particulier pour la reduction des excedents laitiers, a moyen et a long terme.

Par ailleurs, en ce qui concerne les bruits alarmistes sur le "trou" du budget 84, ou meme les difficultes financieres auxquelles serait confrontee la Commission des aujourd'hui, je vous prie de rappeler, comme l a dit hier le President Thorn, que la situation est suffisamment grave pour que nous n acceptions pas de la dramatiser davantage encore inutilement en vous fondant sur les elements suivants :

Lorsqu'il arrive qu'un des Etats Membres soit en deficit, ce qui n'est pas tout a fait exceptionnel, personne ne parle de "faillite"; il n'y a donc pas de raisons de dramatiser exagerement le fait que, dans des circonstances exceptionnelles le budget de la Communaute soit en deficit probable de plus ou moins 2 milliards d'ECUS, d'autant qu'il s'agit d'un budget non pas d'une entite insolvable, mais d'un budget avalise, cautionne par les dix Etats membres et portant sur des depenses les concernant directement.

En ce qui concerne la situation presente, vous savez que, conformement aux regles en vigueur, le budget de la Communaute gere par la Commission beneficie de versements mensuels faits par les Etats Membres. Il peut arriver pour des raisons conjoncturelles (par exemple besoins du FEOGA-Garantie dans la periode mars/avril, comme c'est arrive l'an dernier) que la Commission demande aux Etats Membres d'effectuer une partie de leurs versements par anticipation (la partie TVA des ressources propres est automatiquement versee en debut de mois, tandis que la partie PRELEVEMENTS/DROITS DE DOUANE l'est en cours de mois et porte non sur le mois precedent, mais sur le mois d'avant : par exemple, la Commission a percu au debut du mois un douzieme TVA de chaque Etat Membre et elle vient de percevoir la partie Ressources propres PRELEVEMENTS/DROITS DE DOUANE du mois de janvier; elle a donc demande, par anticipation, le versement du mois de fevrier.

La Commission a procede de la sorte l'an dernier et cela a pose un probleme au Royaume Uni ou une telle anticipation necessite une procedure parlementaire, mais ce probleme a ete regle.

C'est probablement a cette eventualite de non-versement par anticipation de la partie ressources propres du mois de fevrier que certains commentaires de presse font allusion, le qualifiant de blocage d'un "pret du Royaume Uni a la CEE".

Meme si l'un des pays membres n'etait pas en mesure d'executer le versement par anticipation qui lui est demande, la gestion assuree par la Commission n'en serait certes pas rendue plus facile, mais elle n'en serait pas pour autant dramatique. Quant a savoir quelle initiative la Commission devrait prendre dans cette hypothese et quelle attitude prendrait le Gouvernement britannique pour les prochaines avances, c'est un jeu auquel je vous prie tres instamment de ne pas vous preter : attendons d'abord de voir comment se presente la situation sans faire d'hypotheses a la chaine...FIN DIS.

3. CONCURRENCE

Voir IP (84) 120.

La Commission est intervenue, sur la base des articles 85 et 86/CEE pour la concurrence ne soit pas faussee par des accords concernant deux des principaux fabricants de cigarettes, Philip Morris Inc. et Rothmans International.

Materiel diffuse dans le cadre du rendez vous de midi

IP 114 bulletin petrolier no. 236

IP 118 seminaire sur les possibilites d investissement dans la region Asean sous le patronage de la Commission

IP 119 St Christophe et Nevis accede a Lome II

Statistiques Chomage fevrier 84

Documents COM (84) 57 : application du principe de l egalite de traitement entre hommes et femmes exerçant une activite independante (voir P 24)

.....COM (84) 72 : etat d avancement des travaux en vue du developpement d une politique commune de

..... transport aerien (voir P 19).

Amities

Manuel Santarelli COMEUR 17h30

